

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

4 DÉCEMBRE 1961

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

4^e ANNÉE N° 78

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

Informations

Ouverture d'un examen général d'aptitude à exercer des fonctions de secrétaire de division ou d'administrateur dans les secteurs « Commissions-Études » et « Documentation », « Administration », « Affaires générales », « Informations — Relations publiques ». 1497/61

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

CONSEIL DE MINISTRES

Décisions, avis et consultations

Décision portant remplacement de quatre membres du Comité consultatif 1500/61

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

Informations

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Situation de trésorerie du Fonds européen de développement arrêtée à la date du 30 septembre 1961. 1502/61

Signature de quatre conventions de financement 1503-61

Résultats des appels d'offres n°s 27, 88, 108, 117 et 143. 1504/61

Avis d'appel d'offres n° 162 lancé par la république du Mali pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement 1505/61

**EXTRAIT DU CATALOGUE DES PUBLICATIONS
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

Éditions de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

N° de réf.		Prix	
		NF	Frb.
1047	Traité instituant la C.E.C.A.	2,90	30,—
2504	Traité instituant la C.E.C.A. (édition bilingue : français avec allemand, italien ou néerlandais) . .	6,—	60,—
1008	Rapport général sur l'activité de la Communauté (10 août 1952 — 12 avril 1953)	2,—	20,—
1322	Deuxième Rapport général sur l'activité de la Communauté (13 avril 1953 — 11 avril 1954)	3,90	40,—
1576	Troisième Rapport général sur l'activité de la Communauté (12 avril 1954 — 10 avril 1955)	3,90	40,—
1743	Quatrième Rapport général sur l'activité de la Communauté (11 avril 1955 — 8 avril 1956)	4,90	50,—
1895	Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (avec annexes) (9 avril 1956 — 13 avril 1957)	5,90	60,—
2032	Sixième Rapport général sur l'activité de la Communauté (tome 1 et tome 2, ainsi que les annexes) (14 avril 1957 — 13 avril 1958) . . .	9,80	100,—
2148	Septième Rapport général sur l'activité de la Communauté (14 avril 1958 — 31 janvier 1959)	9,80	100,—
2374	Huitième Rapport général sur l'activité de la Communauté (1 ^{er} février 1959 — 31 janvier 1960)	9,80	100,—
2596	Neuvième Rapport général sur l'activité de la Communauté (1 ^{er} février 1960 — 31 janvier 1961) Avec annexe : rapport sur la ferraille	9,80	100,—
1880	Étude comparative des sources du droit du travail dans les pays de la Communauté (Vol. 1, 1957)	4,40	45,—
1999	La Stabilité de l'emploi dans le droit des pays membres de la C.E.C.A. (Vol. 2, 1958)	9,80	100,—
2104	La Représentation des travailleurs sur le plan de l'entreprise (Vol. 3, 1959)	9,80	100,—
2367	Grève et Lock-out (1961)	25,—	250,—
2057	Recherches sur les briques de silice	11,80	120,—
2675	Les Investissements dans les industries du charbon et de l'acier de la Communauté (1961)	5,—	50,—
2309	Les Entreprises sidérurgiques de la Communauté (1960)	5,90	60,—
1996	Fontes et Aciers — Prix de base, abonnement 1961 (avec mises à jour)	29,40	300,—
1996	Idem (comportant le classeur à feuillets)	39,20	400,—

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*. Pour la Grande-Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par « H. M. Stationery Office », P. O. Box 569, London, S.E. 1.

SEMBLÉE PARLEMENTAIRE
EUROPÉENNE

19, rue Beaumont, Luxembourg

Service du personnel

		PHOTO

Fiche de renseignements

1.	a) Nom :				
2.	b) Prénoms :				
3.	c) Adresse :			N° de tél :	
4.	d) Nationalité à la naissance :			actuelle :	
5.	e) Pièce d'identité : Passeport – Carte d'identité le par N° délivré(e)				
6.	Date et lieu de naissance (ville, département ou province, État) :				
7.	f) Enfants				
		1	2	3	4
		5			
Personnes à charge :					
8.	Adresse et profession des parents :				
9.	Personne à prévenir en cas d'accident :				

a) Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille.
b) Souligner le prénom usuel.
c) Tout changement d'adresse doit être signalé au service du personnel.
d) Si la nationalité actuelle est autre que la nationalité à la naissance, indiquer le mode et la date d'acquisition.
e) Biffer les mentions inutiles.
f) Indiquer la date de naissance des enfants vivants.

10.

Études :			
A. Enseignement supérieur			
Université ou collège	Années d'études		Diplômes universitaires
	de	à	
B. Enseignement secondaire, primaire ou technique			
Établissements	Années d'études		Certificats ou diplômes
	de	à	

11. **Ouvrages publiés :**12. **Connaissance des langues :**

Langues	Langue maternelle	Comprise	Parlée	Écrite	Vitesse	
					Sténographie	Dactylographie
Allemand						
Français						
Italien						
Néerlandais						
Anglais						
Autres langues						

13. **Nature de l'emploi sollicité :**

a) Recherchez-vous exclusivement un emploi permanent?

Dans quel délai pourriez-vous entrer en fonctions?

b) Dans le cas où vous accepteriez un emploi temporaire, indiquer pour combien de temps et la période durant laquelle vous seriez libre :

c) Activité ou emploi sollicité :

14. Emplois précédemment occupés :

Dates		Traitements mensuels	Fonctions assumées
de	à		
Nom et adresse de l'employeur :			

Dates		Traitements mensuels	Fonctions assumées
de	à		
Nom et adresse de l'employeur :			

Dates		Traitements mensuels	Fonctions assumées
de	à		
Nom et adresse de l'employeur :			

Dates		Traitements mensuels	Fonctions assumées
de	à		
Nom et adresse de l'employeur :			

15. Voyez-vous des objections à ce que nous nous mettions en rapport avec votre précédent employeur?

16. Service militaire :

Services accomplis :

Grade :

Obligations militaires :

17. Références :

Nom et prénom	Adresse et numéro de téléphone	Activité ou profession

18. Condamnations – Sanctions administratives :

19. Séjours à l'étranger :

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et complets.

J'accepte de me soumettre à l'examen médical réglementaire préalable à tout engagement.

Date et signature :

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE

Il est ouvert, au secrétariat de l'Assemblée parlementaire européenne, un examen général d'aptitude à exercer des fonctions de secrétaire de division ou d'administrateur (catégorie A) dans les secteurs « Commissions-Études » et « Documentation », « Administration », « Affaires générales », « Information-Relations publiques ».

Les résultats de cet examen devraient permettre de pourvoir à cinq postes vacants au sein du secrétariat et de constituer une réserve de recrutement pour l'année 1962.

I. *Nature des fonctions :*

- 1) Secteurs « Commissions-Études » et « Documentation » :

Travaux d'analyse de textes économiques, politiques et juridiques, et élaboration de notes de synthèses sur de tels sujets. Rédaction de procès-verbaux, de comptes rendus de séances et de notes documentaires.

- 2) Secteur « Administration » :

Tous travaux découlant de la mise en œuvre des dispositions administratives, statutaires et réglementaires dans le secteur « Administration ».

- 3) Secteur « Affaires générales » :

Travaux comportant une responsabilité dans l'organisation et la direction du service chargé de la publication des documents officiels de l'Assemblée, reproduction et distribution de documents. Fonction nécessitant des qualifications s'étendant aux domaines technique et commercial.

- 4) Secteur « Information-Relations publiques » :

Travaux de conception et de rédaction, relations avec la presse écrite, parlée, télévisée et filmée.

II. *Traitement :*

Le traitement mensuel de base sera fixé entre 17.950 frb. et 22.700 frb. selon l'âge, les qualifications et l'expérience, augmenté des allocations et indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

III. *Examen :*

L'examen aura lieu sur titres et sur épreuves, le jury arrêtant la liste des candidats qui répondent aux conditions fixées par le présent avis, puis, compte tenu des titres, la liste des candidats admis

à participer aux épreuves (ceux-ci recevront une convocation individuelle).

1) *Conditions générales à remplir par les candidats :*

a) Être ressortissant d'un des États membres des Communautés européennes ⁽¹⁾, et y jouir de ses droits civiques;

b) Se trouver en position régulière au regard des lois de recrutement qui lui sont applicables en matière militaire;

c) Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions;

d) Ne pas être atteint d'une infirmité ou maladie susceptible de le gêner dans l'exercice de ses fonctions, ou de présenter un danger pour les autres agents (condition réservée au cas de recrutement);

e) Être âgé de 35 ans au maximum à la date du 31 décembre 1961 pour les candidats qui ne sont pas actuellement au service des Communautés européennes.

Pour les agents actuellement au service des Communautés européennes la limite d'âge ci-dessus est de 40 ans, augmentée de la durée des services calculés selon les dispositions de l'article 49 du règlement général de la C.E.C.A.

Les agents sont choisis sans distinction de race, de croyance ou de sexe.

2) *Titres :*

Études de niveau universitaire sanctionnées par un diplôme ou une expérience professionnelle d'un niveau équivalent, acquises dans un Parlement national, une Assemblée européenne, une institution ou un organe des Communautés européennes ou un organe de presse.

3) *Épreuves :*

a) *Première épreuve écrite commune :* consistant en un sujet de caractère général portant sur la politique d'intégration européenne.

Durée de l'épreuve : 4 heures.
Cotation : 0 à 30.

b) *Deuxième épreuve écrite :* suivant le ou les secteurs choisis :

Soit un sujet relevant des secteurs « Commissions-Études » et « Documentation » consistant à commenter un texte de nature juridique, économique ou politique, puis en une épreuve de synthèse consistant à élaborer une note sur des textes d'ordre juridique, économique ou politique, comportant éventuellement des aspects du droit constitutionnel et plus particulièrement parlementaire.

Soit un sujet relevant du secteur « Administration » consistant à commenter un texte de droit administratif, puis en une épreuve consistant à élaborer une note sur un sujet relatif à l'organisation administrative des Communautés.

Soit un sujet relevant du secteur « Affaires générales » consistant en une dissertation sur un sujet ayant trait à l'organisation du travail d'impression et de reproduction, puis en une étude critique d'un problème relatif à l'impression de documents.

Soit un sujet relevant du secteur « Information-Relations publiques » consistant à commenter un texte de nature économique, politique ou juridique, puis en la rédaction d'une note d'information ou d'un communiqué de presse à partir d'un document fourni aux candidats.

Durée totale de la deuxième épreuve écrite : 4 heures (par sujet choisi).

Cotation : 0 à 30.

c) *Première épreuve orale :* consistant en un exposé oral suivi d'un entretien avec le jury sur un sujet relevant du ou des secteurs choisis par le candidat pour la deuxième épreuve écrite.

Temps de préparation : 30 minutes.

Durée de l'épreuve : 20 minutes.

Cotation : 0 à 30.

d) *Deuxième épreuve orale :* consistant en une conversation libre avec le jury de nature à constater les connaissances linguistiques du candidat dans les langues officielles des Communautés européennes ⁽¹⁾.

Durée maximum de l'épreuve : 20 minutes.

Cotation totale de l'épreuve : 0 à 18.

(A raison de 6 points maximum par langue officielle des Communautés autre que celle utilisée pour les épreuves écrites.)

⁽¹⁾ République fédérale d'Allemagne — Belgique — France — Italie — Luxembourg — Pays-Bas.

⁽¹⁾ Les langues officielles des Communautés sont : l'allemand, le français, l'italien, le néerlandais.

e) *Admission* : sera admis à figurer sur la liste d'aptitude tout candidat ayant obtenu au minimum 65 points dont au moins trois dans la deuxième épreuve orale linguistique.

Les candidats sont priés d'adresser leur demande, par lettre recommandée, avant le 8 janvier 1962 (le timbre de la poste, au départ, faisant foi) accompagnée de la fiche de renseignements figurant dans le présent *Journal officiel*, à M. le Directeur de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne, 19, rue Beaumont à Luxembourg ⁽¹⁾. Cette demande doit indiquer le ou les secteurs choisis (cf. « nature des fonctions » sub. I).

Ils devront y joindre, en outre, les pièces suivantes ou s'engager à les fournir dans un délai utile :

— un extrait d'acte de naissance;

— copie certifiée conforme ou photocopie de leurs diplômes universitaires et certificats professionnels;

— extrait de leur casier judiciaire datant de moins de trois mois.

Ils devront indiquer dans quelle langue (parmi celles officielles des Communautés européennes) ils désirent subir les épreuves écrites et la deuxième épreuve orale.

Aux termes de ses travaux, le jury dressera une liste d'aptitude générale et par secteur (« Commissions-Études » et « Documentation », « Administration », « Affaires générales », « Information-Relations publiques »), accompagnée d'un rapport motivé comportant les notations. Ces listes seront soumises à l'autorité investie du pouvoir de nomination qui désignera les candidats appelés à exercer les fonctions de secrétaires de division et d'administrateurs.

La liste alphabétique des candidats admis à figurer sur les listes d'aptitude sera transmise à chaque candidat ayant participé aux épreuves.

(1) Les candidatures reçues par l'Assemblée antérieurement au présent avis ne seront, en aucun cas, considérées comme valant acte de candidature à l'examen d'aptitude.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

CONSEIL DE MINISTRES

DÉCISIONS, AVIS ET CONSULTATIONS

DÉCISION

portant remplacement de quatre membres du Comité consultatif

LE CONSEIL,

vu l'article 18, alinéas 2 et 3, du traité,

vu la décision du Conseil en date du 29 novembre 1960 désignant

- la Fédération générale du travail de Belgique comme organisation représentative des travailleurs,
- les Gezamenlijke Steenkolenmijnen in Limburg, comme organisation représentative des producteurs,
- la Fédération française des syndicats de la métallurgie comme organisation représentative des travailleurs,

vu les décisions du Conseil du 29 décembre 1960 et du 20 février 1961 portant nomination notamment de M. Tomatis, et, sur proposition desdites organisations, de MM. Latin, Wemmers et Descamps, membres du Comité consultatif pour la période allant du 15 janvier 1961 au 14 janvier 1963,

considérant que les sièges de MM. Latin, Descamps et Tomatis sont devenus vacants en raison de la démission que ceux-ci ont présentée respectivement par lettres des 5, 14 et 11 octobre 1961,

considérant que le siège de M. Wemmers deviendra vacant à partir du 15 janvier, M. Wemmers ayant fait connaître par lettre en date du 9 octobre 1961 sa décision de démissionner avec effet du 14 janvier 1962,

vu les listes de candidats que la Fédération générale du travail de Belgique, les Gezamenlijke Steenkolenmijnen in Limburg et la Fédération française des syndicats de la métallurgie ont présentées au Conseil par lettres respectivement des 13, 9 et 20 octobre 1961, et qui comportent chacune deux candidatures,

DÉCIDE :

- M. Zacone (catégorie utilisateurs et négociants) en remplacement de M. Tomatis,
- M. Gailly (catégorie travailleurs) en remplacement de M. Latin,
- M. Wirtz (catégorie producteurs) en remplacement de M. Wemmers,
- M. Zilliox (catégorie travailleurs) en remplacement de M. Descamps,

sont nommés membres du Comité consultatif.

Cette décision a été notifiée aux intéressés, qui ont accepté leur nomination.

Les nominations de MM. Zacone, Gailly et Zilliox prennent effet à partir de la date de leur acceptation respective, à savoir le 27 octobre, le 2 et 17 novembre 1961, celle de M. Wirtz à partir du 15 janvier 1962.

Ils sont nommés pour la durée restant à courir du mandat des membres démissionnaires qu'ils remplacent.

Le Conseil a adopté la présente décision lors de sa 77^e session, tenue le 26 octobre 1961.

Par le Conseil,

Le président,

L. WESTRICK

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

INFORMATIONS

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Situation de trésorerie du Fonds européen de développement
arrêtée à la date du 30 septembre 1961(en unités de compte) ⁽¹⁾

États membres	Contributions des exercices 1958 à 1961		Disponible		
	Prévues	Versées	A nos comptes spéciaux	A nos comptes chez nos payeurs- délégés dans les P.T.O.M.	Total
Belgique	43.050.000	27.300.000	25.345.799,60	1.079.706,38	26.425.505,98
Allemagne (R.F.)	123.000.000	81.849.606,39 ⁽²⁾	73.984.554	—	73.984.554
France	123.000.000	78.000.000	69.243.437,05	8.201.654,45	77.445.091,50
Italie	24.600.000	15.600.000	13.682.990,79	320.874,22	14.003.865,01
Luxembourg	768.750	487.500	486.257,82	—	486.257,82
Pays-Bas	43.050.000	27.300.000	24.810.571,39	1.238.893,69	26.049.465,08
Total	357.468.750	230.537.106,39	207.553.610,65	10.841.128,74	218.394.739,39

⁽¹⁾ L'unité de compte est prise pour la valeur qu'avait l'unité de compte U.E.P. au 1^{er} janvier 1958 : soit 0,88867088 gramme d'or fin.⁽²⁾ Y compris un montant de 3.849.606,39 unités de compte représentant le produit de la réévaluation du DM intervenue le 6 mars 1961 et considéré comme versé par anticipation, au titre de la contribution de l'année 1961.

Fait à Bruxelles, le 27 octobre 1961.

Le chef-comptable
J. HEUSGHEML'ordonnateur principal
H. HENDUS

Signature de quatre conventions de financement

Le 21 novembre 1961 ont été signées les conventions de financement suivantes :

- 1) Convention de financement n° 103/F/HV/S entre la Communauté économique européenne et la république de Haute-Volta relative au projet de caractère social suivant :

Projet n° 11.21.706 : Infrastructure et équipements sanitaires (n° d'attente F/HV/33/61)

pour un engagement provisoire de 897.000.000 de fr. C.F.A., ainsi qu'il avait été communiqué au *Journal officiel des Communautés européennes*, n° 54 du 9 août 1961.

- 2) Convention de financement n° 105/F/MO/E entre la Communauté économique européenne et la république islamique de Mauritanie relative aux projets de caractère économique suivants :

Projet n° 12.21.203 : Port de pêche de Port-Étienne (n° d'attente F/MO/31/60)

Projet n° 12.21.204 : Installations portuaires à Nouakchott (n° d'attente F/MO/32/61)

pour un engagement provisoire total de 1.210.000 fr. C.F.A., ainsi qu'il avait été communiqué au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 74 du 16 novembre 1961.

- 3) Convention de financement n° 108/F/TO/S entre la Communauté économique européenne et la république du Togo relative au projet de caractère social suivant :

Projet n° 11.22.108 : Cours complémentaires et écoles primaires (n° d'attente F/TO/22a-b/61)

pour un engagement provisoire de 333.000.000 de fr. C.F.A., ainsi qu'il avait été communiqué au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 74 du 16 novembre 1961.

- 4) Convention de financement n° 109/F/DA/S entre la Communauté économique européenne et la république du Dahomey relative au projet de caractère social suivant :

Projet n° 11.21.609 : Prospection systématique par les méthodes de la géophysique aéroportée du territoire du Dahomey et prospection d'un gisement de calcaires près d'Arlan (n° d'attente F/DA/19-20/61)

pour un engagement provisoire de 172.000.000 de fr. C.F.A., ainsi qu'il avait été communiqué au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 74 du 16 novembre 1961.

Résultats d'appels d'offres

Pour l'appel d'offres n° 27, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 53 du 20 août 1960,

concernant : Construction de 53 bâtiments à usage scolaire ou hospitalier dans divers villes et centres du Gabon,

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire :

Lot n° 2 b : Compagnie de construction et de travaux publics
Port-Gentil (Gabon)

Pour l'appel d'offres n° 88, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 22 du 30 mars 1961,

concernant : Fourniture de deux locodraisines de chantier (Togo),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire :

Compagnie française d'Afrique occidentale
Siège social : Paris
Agence Lomé (Togo)

Pour l'appel d'offres n° 108, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 36 du 30 mai 1961,

concernant : Exécution d'un programme de puits et forages profonds exploités par puits ou éoliennes dans les cercles Gao, Niafunké et Nara (Mali),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataires :

— Entreprise Électrification africaine

Siège social : Dakar, Agence Bamako

Mandataire commun : R. Gueroult, directeur de l'entreprise Électrification
Africaine, B.P. 952 Dakar; B.P. 172 Bamako

conjointement avec :

— Haniel et Lueg

Siège social : Dusseldorf (Allemagne)

Agence Dakar, Sénégal, et

— Travaux d'Afrique

Siège social : Dakar

Agence Bamako (Mali)

Pour l'appel d'offres n° 117, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 45 du 3 juillet 1961,

concernant : Construction de huit barrages en terre dans la république de Haute-Volta,

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataires :

Lot n° 1 : Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics
Ouagadougou (Haute-Volta)

Lot n° 2 : Société anonyme Hersent
Ouagadougou (Haute-Volta)

Lot n° 3 : Régie générale de chemins de fer et travaux publics
Niamey (Niger)

Lot n° 4 : Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics
Ouagadougou (Haute-Volta)

Pour l'appel d'offres n° 143, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 57 du 26 août 1961,

concernant : Fourniture de mobilier et matériel nécessaire à l'équipement de 18 dispensaires de brousse en République centrafricaine,

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataires :

1^{re} partie : Établissements Frémaux
Adresse : B.P. 824, Bangui (République centrafricaine)

2^e partie : Établissements Somecafrique
Siège social : Brazzaville (Congo)
Agence : B.P. 217, rue du président Boganda, Bangui (R.C.A.)

**Avis d'appel d'offres n° 162 lancé par la république du Mali pour
un projet financé par la Communauté économique européenne —
Fonds européen de développement**

Appel d'offres : n° 10

Convention : 77/F/SN/S

Projet : 11.21.309

Objet :

Travaux de montage des structures métalliques, y compris la réalisation des fondations, soubassements, le creusement de puits et des fosses septiques, destinés à la construction de 50 écoles saisonnières dans la république du Mali.

Les travaux sont répartis en 6 lots groupés géographiquement. Chaque soumissionnaire a la possibilité de soumissionner pour chacun des lots, pour plusieurs ou pour la totalité des lots.

Lieux d'exécution :

50 lieux différents, dans les régions de :

- | | |
|----------------------|----------------------|
| — Kayes (8 écoles) | — Bamako (13 écoles) |
| — Sikasso (9 écoles) | — Segoua (11 écoles) |
| — Mopti (5 écoles) | — Goa (4 écoles) |

Délai d'exécution :

2 mois à compter de la date de notification de l'ordre de commencer les travaux.

Estimation :

132.200.000 francs C.F.A. ⁽¹⁾ (2.644.000 francs C.F.A. par école saisonnière).

Les soumissions,

rédigées en langue française, devront parvenir, en trois exemplaires par pli recommandé avec accusé de réception, ou être déposées contre récépissé au ministère du plan et de l'économie rurale de la république du Mali à Koulouba (Mali), avant la date fixée pour leur ouverture qui aura lieu le 31 janvier 1962 à 9 heures, heure locale, dans les bureaux de la Chambre de commerce de Bamako (Mali).

Participation :

Les entreprises désireuses de participer à la présente consultation devront faire parvenir au ministère du plan et de l'économie rurale de la république du Mali à Koulouba (Mali), sous pli recommandé, et avec accusé de réception, et dans un délai d'un mois à compter de la publication de l'avis d'appel d'offres au *Journal officiel des Communautés européennes*, une déclaration d'intention de soumissionner, sur papier libre, accompagnée des principales références de l'entreprise, ou des entreprises en cas de groupement préconstitué.

Dossier d'appel d'offres :

Le dossier d'appel d'offres, rédigé en langue française, peut être obtenu par demande adressée à la Caisse centrale de crédit agricole, fonds territorial d'action économique, à Bamako, république du Mali, au prix de 8.000 francs C.F.A.

Le montant est à verser par virement ou versement de la somme indiquée ci-dessus, au compte Crédit lyonnais n° 100-415 CCCA-FTAE modernisation agricole, Bamako (Mali).

L'envoi du dossier sera effectué, après réception de la somme indiquée ci-dessus, franco de port par avion.

Consultation du dossier d'appel d'offres :

1. Secrétariat d'État à l'agriculture et aux eaux et forêts, direction du génie rural (république du Mali);
2. Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56 rue du Marais, Bruxelles;

⁽¹⁾ Équivalant à environ 530.000 US dollars.

3. Service d'information des Communautés européennes à :

Bonn, Zitelmannstraße 11,
La Haye, Mauritskade 39,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris 16^e, 61, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli 29.

Renseignements complémentaires :

Direction du service du génie rural à Bamako (république du Mali).

Renseignements généraux :

sur les conditions économiques :

- Président de la Chambre de commerce de Bamako,
- chef du service de la statistique de la république du Mali à Koulouba.

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

VIENT DE PARAÎTRE :

OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
**MÉTHODES DE PRÉVISION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
A LONG TERME**

Le numéro 6 de l'année 1960 des « Informations statistiques » est consacré à un Rapport établi à la demande de la Haute Autorité de la C.E.C.A., traitant des méthodes de prévision du développement économique à long terme.

Cette étude est l'œuvre d'un groupe d'experts, présidé par le Dr. R. Regul (Luxembourg) et composé des membres suivants :

Dr. W. Bauer (Essen)

Prof. J. Benard (Poitiers)

Dr. V. Cao-Pinna (Rome)

M. C. Gruson (Paris)

Prof. E. S. Kirschen (Bruxelles)

Prof. P. J. Verdoorn (La Haye)

Le rapport traite successivement des aspects généraux de la prévision à long terme, de la prévision globale de l'offre, de la prévision semi-globale de la demande, et du passage d'une prévision globale à des estimations détaillées par produits et par branches de production.

Dans ce travail, les experts n'ont pas cherché à élaborer des méthodes de prévision pour la Communauté européenne considérée directement dans son ensemble, mais à établir un fondement méthodologique uniforme pour des projections par pays. Pour cette raison, il a été jugé opportun d'assurer la diffusion de cette étude à l'extérieur des services des Communautés européennes.

Cet ouvrage comprend 170 pages et est rédigé dans les quatre langues officielles de la Communauté. Les versions française, allemande et néerlandaise sont disponibles; la version italienne paraîtra incessamment. Le prix de vente s'élève à frb. 75. — (NF 7,50).

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*.